



Lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains Les associations prennent note des engagements de la ministre Bérangère Couillard

12 octobre 2023

La ministre déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes a reçu ce matin les associations de lutte contre le système prostitutionnel et la traite des êtres humains et a réaffirmé sa volonté de mettre en place une stratégie interministérielle de lutte contre le système prostitutionnel. Nous, associations agissant auprès des personnes en situation de prostitution, saluons les annonces faites par la ministre en ce sens.

La société civile avait été associée au début de l'été à l'élaboration de deux politiques publiques très attendues, le plan national de lutte contre la TEH et la stratégie interministérielle de lutte contre le système prostitutionnel.

Nous tirons la sonnette d'alarme depuis plusieurs années sur la nécessité de coordonner la mise en œuvre de la loi de 2016 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, rejoignant l'évaluation qu'en avaient fait les inspections gouvernementales en 2020 ¹: la loi fonctionne là où elle est bien appliquée mais sa mise en œuvre est insuffisante.

Nous saluons le discours de la ministre qui a clairement réaffirmé la position abolitionniste du gouvernement et a déclaré s'inscrire « dans la continuité des initiateurs de la loi de 2016 » et « Que ce combat doit se poursuivre car la loi est bonne et son application trop peu effective ».

Elle a indiqué que la stratégie interministérielle de lutte contre le système prostitutionnel, distincte mais articulée avec le plan de lutte contre la TEH, serait présentée avant la fin de l'année. Elle visera, d'après les déclarations de la ministre, à la mise en œuvre de la loi de 2016 dans tous ses aspects et notamment le renforcement des commissions départementales de lutte contre la prostitution, la pénalisation des « clients » et du nombre de parcours de sortie prostitution. Cette stratégie intégrera également les mesures concernant les mineur·es, ce qui est cohérent pour prendre en compte le continuum entre la prostitution des mineur·es et des majeur·es.

Nous rappelons l'urgence de la mise en œuvre d'une stratégie globale à un niveau interministériel avec un engagement réel de tou·tes les ministres concerné·es, et la nécessité de rassembler un comité de suivi de la loi régulièrement, au moins deux fois par an. Cette

¹ Rapport d'évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées - V.Gervais et Dr. P.Loulergue (IGAS) – P.Willaert et A.Puccinelli (IGA) – P.Steinmetz et C.Gay (IGJ)

stratégie doit être articulée avec les dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Contacts presse :

- Frédéric Boisard, Fondation Scelles - 06 84 20 05 37
- Sandrine Goldschmidt, chargée de communication du Mouvement du Nid [REDACTED]
- Delphine Jaraud, déléguée générale Amicale du Nid. Tel : 06 07 15 55 65
- Fédération nationale des CIDFF - presse@fncidff.fr Tel : 01 42 17 12 09